

NOTICE D'INFORMATION DPF



**ADPP – Action D'aide aux
Personnes Protégées**



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006

Loi N° 2007-308 du 05 Mars 2007 réformant la protection
de l'enfance



Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime le 11 mars 1964 sous le numéro 156 (Journal Officiel du 26/03/1964), l'association est devenue Association Départementale pour l'Education et l'Insertion et désignée par le sigle ADEI.

Elle a pour objectif la prévention, l'éducation la rééducation, l'insertion sociale, professionnelle et l'hébergement des personnes handicapées.

Présidée par Monsieur DURAND, l'ADEI a pour Directrice Générale Madame LEVEQUE.

Identification

Directeur : Monsieur Michel PUCHEU

Le siège social de l'ADEI-ADPP est situé :
8, du Commandant Charcot - CS 90107
17773 AYTRE Cedex
[Courriel : iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

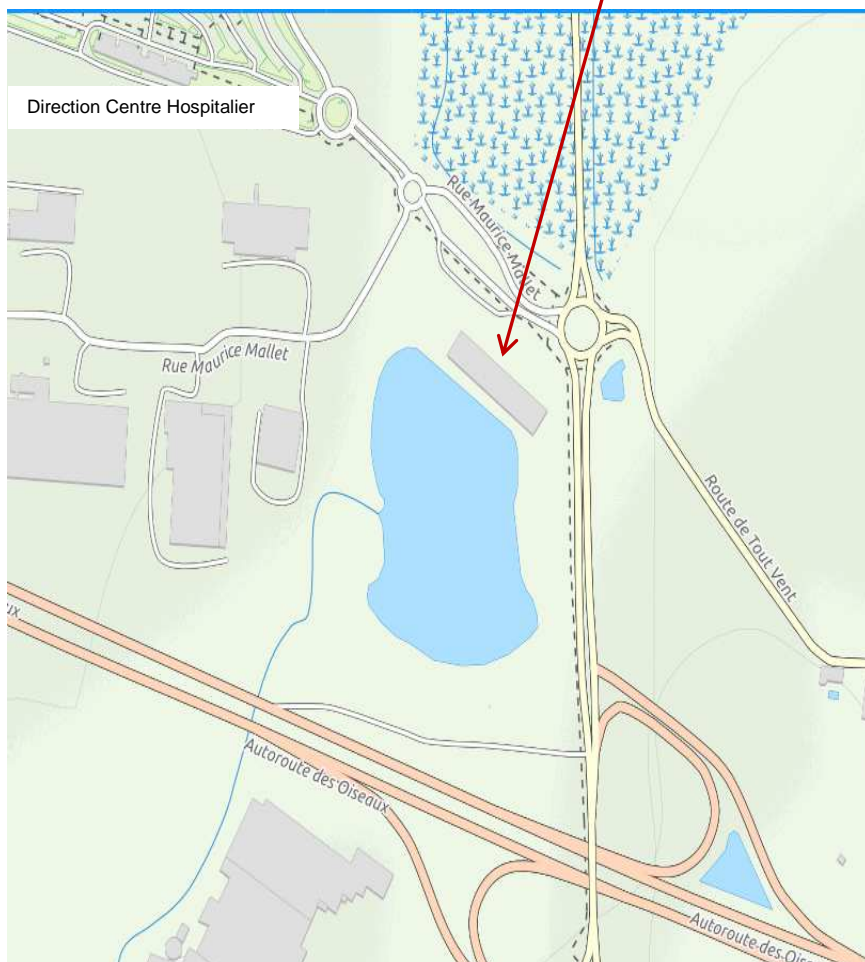
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

→ **3 antennes**

❖ Rochefort : Tél. : 05 46 82 35 30

ADPP Antenne de Rochefort
ZA de Béligon
1 rue Maurice Mallet
Immeuble le 430
17300 ROCHEFORT

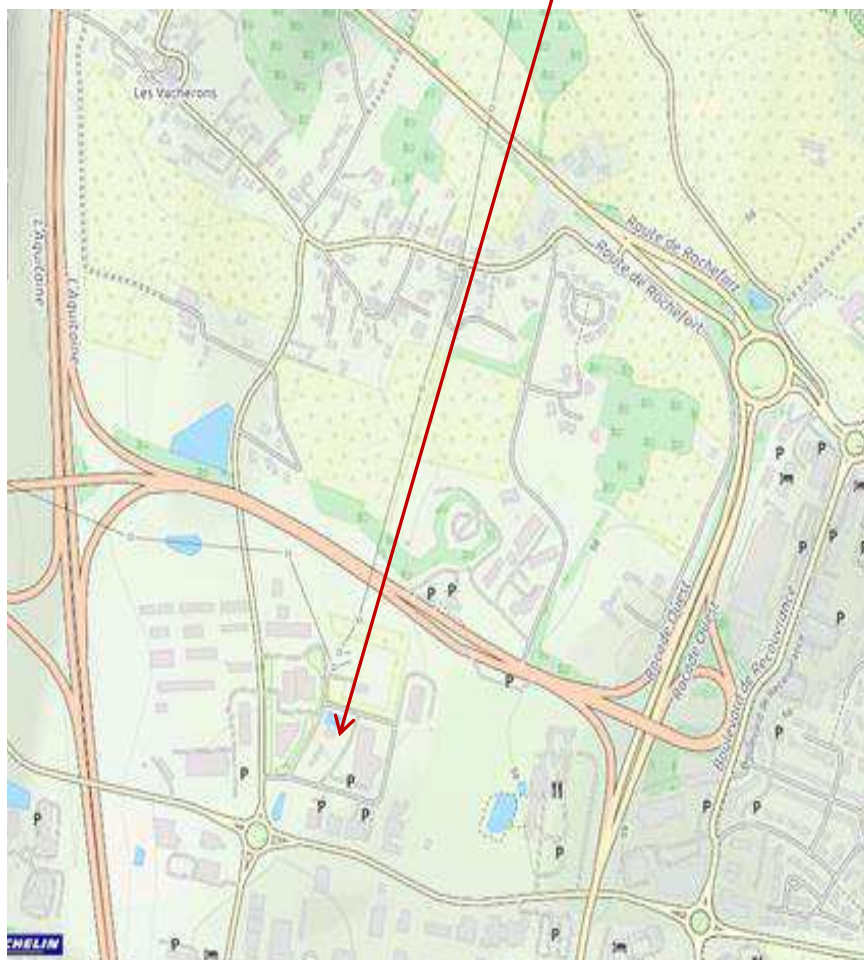
Bus : arrêt Béligon



❖ St Georges des Coteaux : Tél. : 05 46 97 16 88

ADPP Antenne de St Georges des Ctx
ZA La Bobinerie
9C chemin de la Roue
17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Bus : arrêt Pôle Emploi



❖ **Aytré :**

Tél. : 05 46 27 64 50

ADPP Antenne d'Aytré

8 bd du Commandant Charcot

CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

Bus N°1 arrêt Alstom



Missions

L'Action D'aide aux Personnes Protégées (ADPP) service de l'ADEI depuis 1996 a reçu l'habilitation afin d'exercer des mesures de protections juridiques des majeurs : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice avec mandat spécial.

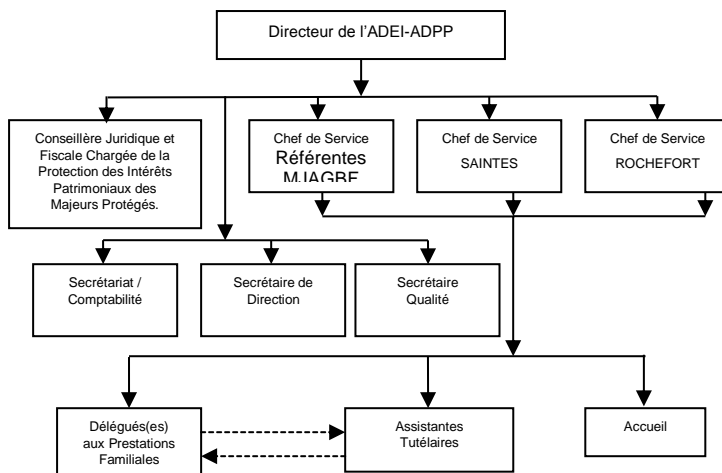
La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 réformant la loi sur la protection de l'enfance a reçu l'autorisation par le Préfet de la Charente-Maritime, sur la proposition du Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour exercer des Mandats Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

Les délégués aux prestations familiales ont obtenu le certificat National de Compétence.

L'ADEI-ADPP dans le cadre de son activité a souscrit des garanties en matière d'assurance et de responsabilité civile auprès de la MAIF à Niort sous le numéro 2771904R.

Organisation et Fonctionnement

→ Organigramme :



Participation et expression de la personne protégée

Les familles sont associées à l'organisation et au fonctionnement de service de l'ADEI-ADPP par le biais :

- **Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) :**
Ce document est remis à la famille dans les 3 mois suivants l'ouverture de la mesure, complété avec lui, et actualisé, chaque année, par avenant et signé.
- **Le groupe d'expression des usagers**
Une réunion est organisée chaque semestre, pour chaque antenne, et permet d'aborder des points choisis par les familles et/ ou le Service.
- **Le questionnaire de satisfaction**
Il est envoyé chaque année aux familles.
- **L'accès au dossier**
Consultable sur demande.

En cas de réclamation ou de contestation, la personne protégée peut faire appel à la Direction ou à une personne habilitée pour faire valoir ses droits.

Numéros utiles

→ Coordonnées des Tribunaux

Tribunal de Grande Instance
de La Rochelle ☎ : 05 46 50 87 10
10 Rue du Palais
17000 LA ROCHELLE

Annexe du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle ☎ : 05 46 50 15 09
Affaires Familiales
3 Avenue de la Porte Dauphine
CS 30315
17017 LA ROCHELLE cedex1

Tribunal de Grande Instance de Saintes ☎ : 05 46 74 15 00
Place Maréchal Foch
17100 SAINTES

➔ **Autres contacts utiles**

MDPH ☎ : 05 46 07 80 00
CAF ☎ : 0820 25 17 10
CPAM ☎ : 3646
MSA ☎ : 05 46 97 50 50
Ecoute maltraitance ☎ : 119
SAMU Social ☎ : 115

Coordonnées du Service

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES
PROTEGEES (ADEI-ADPP)**

➔ 8 bd du Commandant Charcot
CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

☎ : 05.46.27.64.50.

➔ 1 rue Maurice Mallet
Immeuble le 430 – ZA Béliçon
17300 ROCHEFORT

☎ : 05.46.82.35.30.

➔ 9C chemin de la Roue
ZA La Bobinerie
17810 ST GEORGES DES CTX

☎ : 05.46.97.16.88.

Horaires d'accueil :

- Du lundi au jeudi :
9 H à 12 H & 14 H à 17 H
- Le vendredi :
9 H à 12 H & 14 H à 16 H

Adresse e-mail : iadpp@adei17.com



NOTICE D'INFORMATION MJPM

**ADPP – Action D'aide aux
Personnes Protégées**



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006

Loi N° 2007-308 du 05 Mars 2007 réformant la protection
juridique des majeurs



Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime le 11 mars 1964 sous le numéro 156 (Journal Officiel du 26/03/1964), l'association est devenue Association Départementale pour l'Education et l'Insertion et désignée par le sigle ADEI.

Elle a pour objectif la prévention, l'éducation la rééducation, l'insertion sociale, professionnelle et l'hébergement des personnes handicapées.

Présidée par Monsieur DURAND, l'ADEI a pour Directrice Générale Madame LEVEQUE.

Identification

Directeur : Monsieur Michel PUCHEU

Le siège social de l'ADEI-ADPP est situé :
8, du Commandant Charcot - CS 90107
17773 AYTRE Cedex
[Courriel : iadpp@adei17.com](mailto:iadpp@adei17.com)

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

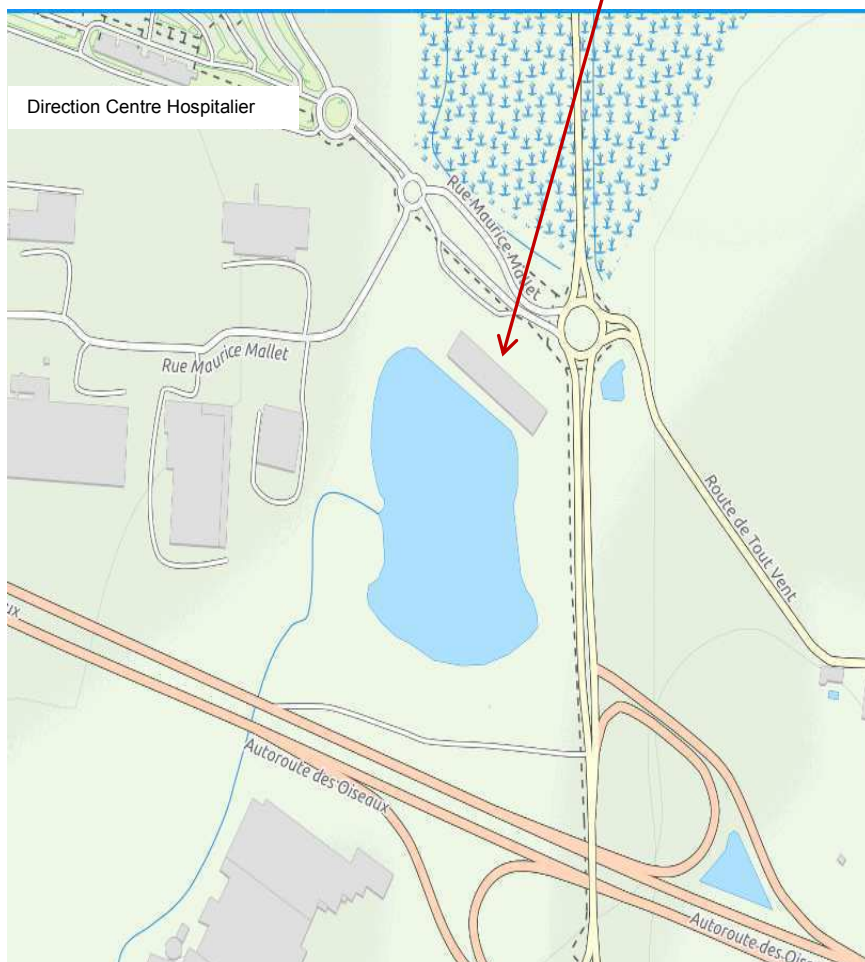
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00

→ **3 antennes**

❖ Rochefort : Tél. : 05 46 82 35 30

ADPP Antenne de Rochefort
ZA de Béligon
1 rue Maurice Mallet
Immeuble le 430
17300 ROCHEFORT

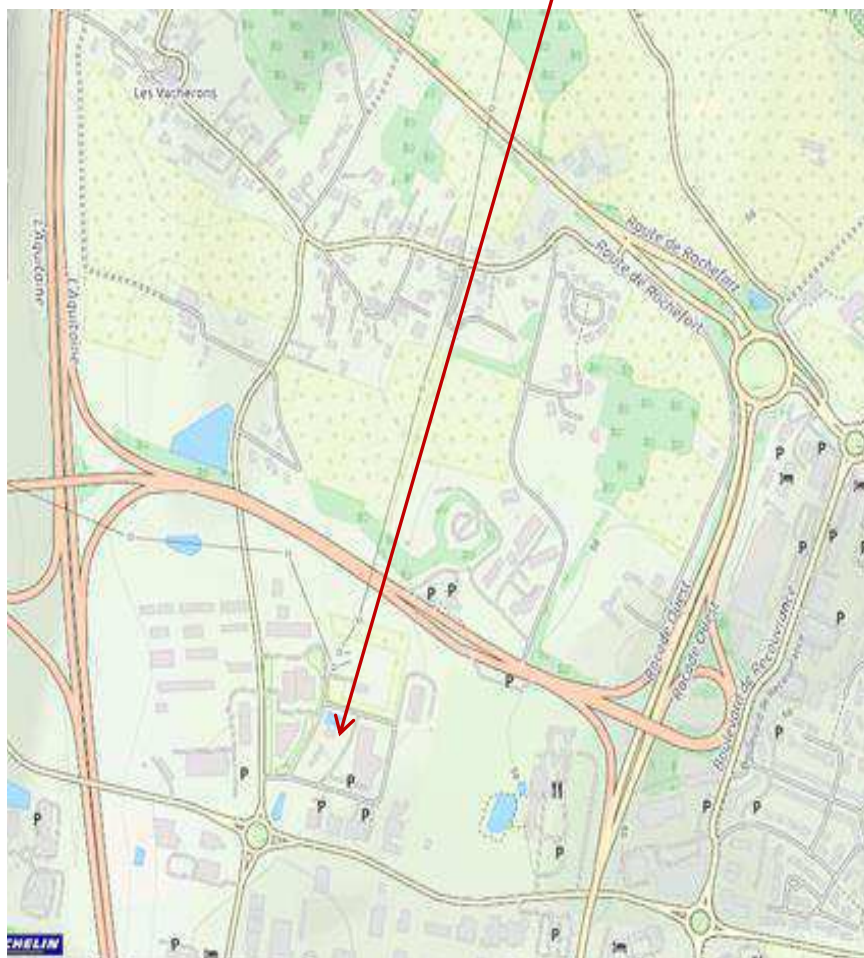
Bus : arrêt Béligon



❖ St Georges des Coteaux : Tél. : 05 46 97 16 88

ADPP Antenne de St Georges des Ctx
ZA La Bobinerie
9C chemin de la Roue
17810 ST GEORGES DES COTEAUX

Bus : arrêt Pôle Emploi



❖ **Aytré :**

Tél. : 05 46 27 64 50

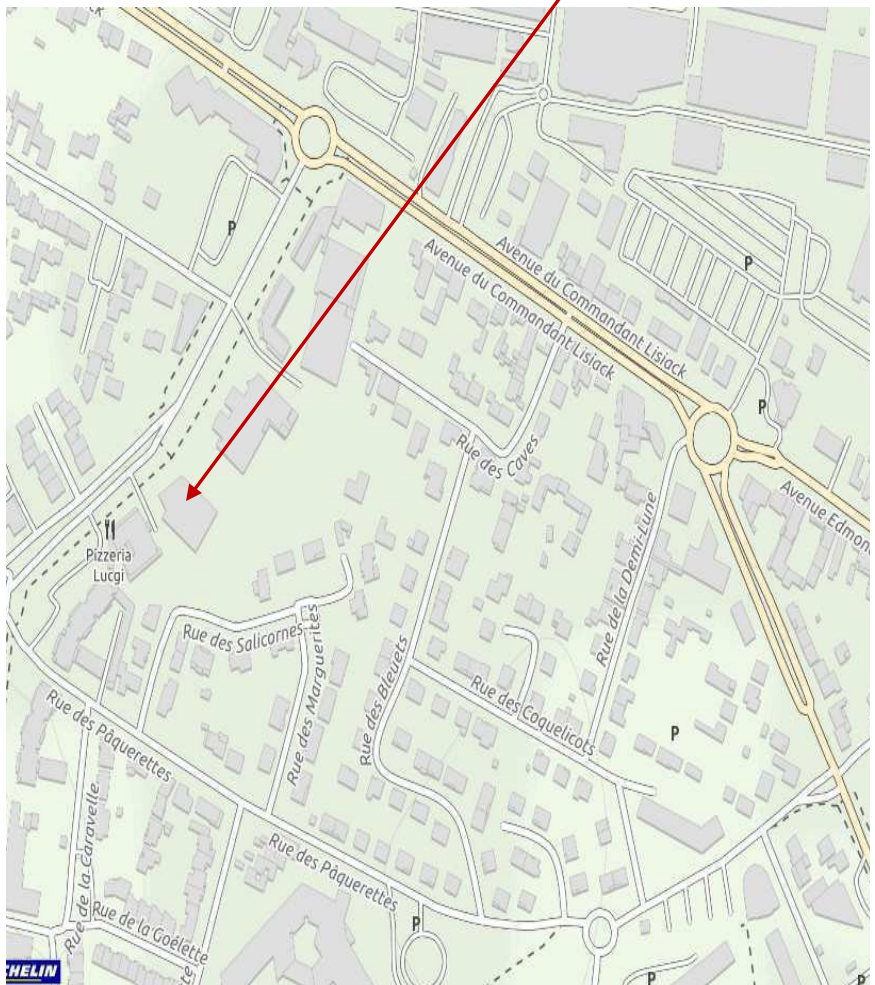
ADPP Antenne d'Aytré

8 bd du Commandant Charcot

CS 90107

17443 AYTRE CEDEX

Bus N°1 arrêt Alstom



Missions

L'Action D'aide aux Personnes Protégées (ADPP) service de l'ADEI depuis 1996 a reçu l'habilitation afin d'exercer des mesures de protections juridiques des majeurs : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice avec mandat spécial.

La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 a rénové le dispositif de protection juridique des majeurs protégés.

Toute personne qui ne peut pourvoir seule à ses intérêts peut bénéficier d'une mesure de protection juridique adaptée à son état et sa situation.

Si une altération des facultés de la personne est médicalement constatée, le juge des Tutelles peut décider qu'un régime de représentation (tutelle) ou d'assistance (curatelle) est nécessaire pour protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de cette personne vulnérable.

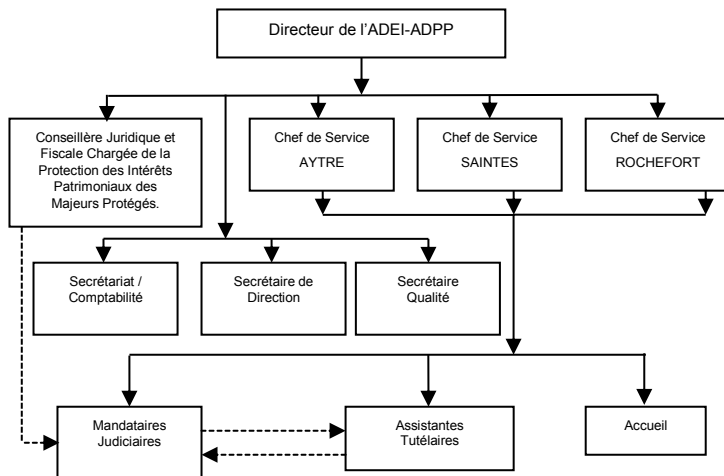
Il peut aussi prononcer une mesure de sauvegarde avec désignation d'un mandataire spécial pour l'accomplissement de certains actes déterminés.

Les mandataires judiciaires sont titulaires du certificat National de Compétences.

L'ADEI-ADPP dans le cadre de son activité a souscrit des garanties en matière d'assurance et de responsabilité civile auprès de la MAIF à Niort sous le numéro 2771904R.

Organisation et Fonctionnement

→ Organigramme :



→ Financement :

La personne protégée participe financièrement à sa mesure de protection en fonction de ses ressources.

Pour l'année « N », le calcul s'effectue sur les ressources de « N-2 ». Dans le cas où le différentiel des frais de gestion entre ces 2 années est supérieur à 48.05 €, le calcul est fait sur l'année « N ».

- 0 % sur le montant du revenu mensuel, s'il est au moins égal au montant de l'allocation adulte handicapée soit :
 - Pour 2014790,18 €
 - Pour 2016808,46 €
- 7 % sur le montant compris entre :
 - Pour 2014790,18 € et le SMIC brut soit 1 445,38€
 - Pour 2016808,46 € et le SMIC brut soit 1 466,62 €
- 15 % sur le montant compris entre
 - Pour 20141 445,38 € et le 2,5 SMIC brut soit 3 613,45 €
 - Pour 20161 466,62 € et le 2,5 SMIC brut soit 3 666,55 €
- 2 % sur le montant compris entre :
 - Pour 20143 613,45€ et 6 SMIC brut soit 8672,28 €
 - Pour 20153 666,55 € et 6 SMIC brut soit 8 799,72 €

Participation et expression de la personne protégée

La personne protégée participe à son accompagnement, lorsqu'il le peut, au travers du DIPM, du questionnaire de satisfaction et du groupe d'expression des usagers.

→ **Le Document Individuel de Protection des Majeurs (DIPM)**

Ce document est remis à la personne protégée dans les 3 mois suivants l'ouverture de la mesure, complété par ou avec lui, et actualisé, chaque année, par avenant et signé.

→ **Le groupe d'expression des usagers**

Une réunion est organisée chaque semestre, pour chaque antenne, et permet d'aborder des points choisis par les personnes protégées et/ ou le Service.

→ **Le questionnaire de satisfaction**

Il est adressé chaque année à un panel de personnes protégées.


→ **L'accès au dossier**

Consultable sur demande.


En cas de réclamation ou de contestation, la personne protégée peut faire appel à la Direction ou à une personne habilitée pour faire valoir ses droits.

Numéros utiles


→ Coordonnées des Tribunaux

Tribunal d'instance  : 05 46 27 63 64
67 Rue de Jéricho
17041 La Rochelle cedex 1
Bus ligne n°2 arrêt : Douane


Tribunal d'instance  : 05 16 65 60 00
Cité Judiciaire
Rue de Chanzy
17306 ROCHEFORT

Tribunal d'instance  : 05 46 93 14 14
8 Impasse des cordeliers BP 324
17108 SAINTES

Tribunal d'instance  : 05 46 48 02 40
35 Rue des Carmes
17500 JONZAC

Tribunal de Grande Instance  : 05 46 50 87 10
de La Rochelle
10 Rue du Palais
17000 LA ROCHELLE

Annexe du Tribunal de Grande  : 05 46 50 15 09
Instance de La Rochelle
Affaires Familiales
3 Avenue de la Porte Dauphine
CS 30315
17017 LA ROCHELLE cedex1

Tribunal de Grande Instance  : 05 46 74 15 00
de Saintes
Place Maréchal Foch
17100 SAINTES

→ **Autres contacts utiles**

MDPH	☎ : 05 46 07 80 00
CAF	☎ : 0820 25 17 10
CPAM	☎ : 3646
MSA	☎ : 05 46 97 50 50
Ecoute maltraitance	☎ : 119
SAMU Social	☎ : 115

Coordonnées du Service

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES PROTEGEES
(ADEI-ADPP)**

- 8 bd du Commandant Charcot
CS 90107
17443 AYTRE CEDEX
☎ : **05.46.27.64.50**

- 1 rue Maurice Mallet
Immeuble le 430 – ZA Béligon
17300 ROCHEFORT
☎ : 05.46.82.35.30

- 9C chemin de la Roue
ZA La Bobinerie
17810 ST GEORGES DES CTX
☎ : 05.46.97.16.88

Horaires d'accueil :

- Du lundi au jeudi :
9 H à 12 H & 14 H à 17 H
- Le vendredi :
9 H à 12 H & 14 H à 16 H

Adresse e-mail : iadpp@adei17.com

